

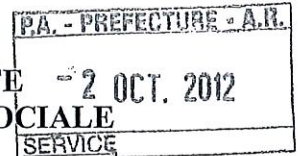


MAIRIE

D'
ABIDOS
64150

Tél./Fax 05 59 71 57 15

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**



Séance du Vendredi 14 septembre 2012

L'an deux mille douze et le quatorze septembre à dix-sept heures trente minutes, le Comité du Centre Communal d'Action Sociale de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MIRASSOU Jean-Claude, Président.

Présents : MM. MIRASSOU Jean-Claude, CAZENAVE Bernard, LESCOUTE Thierry, TROUILLET Roger, Mmes ABBAS Dalila, BACARDATZ Martine, BORDENAVE Monique, PÉRY Geneviève.

Absents excusés : Mme FOUCHAUX Nadège.

M. LESCOUTE Thierry a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Aide aux familles

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée la délibération du 14 avril 2008 définissant les conditions d'attribution de la participation financière du Centre Communal d'Action Sociale soit aux voyages pédagogiques, linguistiques, stage sportif, colonies de vacances, centre aéré, soit à la participation pour les frais de cantine scolaire.

Monsieur le Président propose d'étendre l'attribution d'aide financière aux familles ayant des revenus imposables à conditions qu'au cours des deux années précédant la demande, la famille :

- puisse justifier d'au moins une année de non imposition,
- et que pour l'année imposable, le montant de l'imposition ne dépasse pas 500 €.

Après discussion, le Conseil d'Administration, à l'unanimité de ses membres :

- **ACCEPTE** les nouvelles conditions d'attribution définies ci-dessus,
- **TRANSMET** la présente délibération à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques.

Ainsi fait et délibéré à ABIDOS, les jour, mois et an que susdits.

Le Président,
Jean-Claude MIRASSOU

Nombre de membres en exercice...9
Nombres de membres présents8
Nombres de suffrages exprimés8
Votes : contre 0
pour 8



Date de convocation : 7 septembre 2012
Date d'affichage : 14 septembre 2012